Droit Au Logement
Saint-Denis Plaine Commune

Communiqué du DAL Plaine Commune (Droit Au Logement)

Après avoir appliqué des hausses des loyers de 3,5% en 2023 et 2024, Plaine Commune Habitat veut faire adopter par son CA du mois d'octobre une augmentation de 3,26 % applicable sur la quittance de janvier 2025. C'est une hausse de plus de 50 euros par mois en 3 ans pour un loyer de 500 euros.
Comme Seine Saint Denis Habitat ou Est Ensemble les bailleurs ont choisi d'appliquer la hausse maximale possible. Cette nouvelle augmentation intervient alors que le prix de l'énergie et des produits de première nécessité explose. Se loger est ce qui coûte le plus cher dans le budget des locataires, 1/3 en moyenne, souvent plus de la moitié.
Une fois de plus le bailleur n'a rien voulu savoir de leurs difficultés quitte à mettre les locataires dans le rouge.
Le DAL votera contre l'augmentation proposée. Il revendique la baisse des charges et des loyers, l'augmentation des APL et la construction massive de logements sociaux pour répondre à la pénurie de logements.

Le 13 octobre 2024